

Conseil privé et au nom de l'archiduchesse, une réponse dont nous reproduisons le passage suivant:

«Comme la breveté du temps n'a permis de ce faire devant la sortie de cest ordinaire, nous voudrions seulement en ceste que ferez bien à ne pas bouger le corps de votre Conseil de la dite ville pour le transférer ailleurs jusques à aultre ordre de S.A. qui vous sera envoyé au plus tôt. Cependant prions Dieu de vous préserver MM. de tout mal et inconvenent.»



Portrait du gouv. Chr. d'Emden,  
extr. du livre «Pompe funèbre... du Prince Albert, Archiduc d'Autriche»,  
reproduit dans O. H. 1939, p. 10

Le 16 juillet les autorités luxembourgeoises ordonnèrent au supérieur des jésuites de congédier les élèves «poberes» puis, cinq jours plus tard, ils revinrent à charge à Bruxelles et demandèrent la permission de s'établir à Echternach. De cette dernière lettre il résulte qu'en présence de l'extension qu'avait prise la peste, tous les membres du Conseil provincial avaient déjà quitté la ville sauf le conseiller *d'Huart* auquel le président avait laissé le sceau. L'autorisation de déguerpir fut accordée à Bruxelles le 26 juillet. (12)